

Des cas humains de lésions cutanées dues aux virus cowpox transmis par des rats

>> Alerte sanitaire

Douze cas de personnes atteintes d'infections cutanées, dont cinq sont dues au virus cowpox, ont été signalés à l'Institut de veille sanitaire depuis début 2009, ont alerté, le 11 février, les ministères de l'Agriculture et de la Santé dans un communiqué commun. Ces infections sont liées au contact avec des rats achetés en animalerie.

Les lésions avaient initialement un aspect de furoncle avec œdème périphérique puis ont évolué vers une lésion cutanée ulcéro-nécrotique malgré une antibiothérapie à large spectre.

L'état de santé de ces personnes n'est pas préoccupant et leurs lésions évoluent favorablement, rassurent toutefois les autorités.

La CIRE Nord (Cellule interrégionale d'épidémiologie) et les directions départementales des services vétérinaires ont lancé des investigations afin de vérifier la transmission de la maladie par les rats achetés en animalerie et de préciser le circuit de distribution des animaux.

Ramener les animaux achetés dans certaines animaleries

Les rats ont été achetés en France entre la mi-décembre 2008 et la mi-janvier 2009 dans six animaleries des départements de l'Oise, du Nord, du Pas-de-Calais et du Loiret : Zooland (60280 Venette), Amiland Englos (59320 Haubourdin), Animal Store (62100 Calais), Animal Store (62210 Longuenesse), Jardiland (45770 Saran), Les Serres de Rouvroy (62320 Rouvroy).

« Les personnes ayant acheté un rat dans l'une de ces animaleries entre la mi-décembre 2008 et la mi-janvier 2009 sont priées de le ramener dans son animalerie d'origine », recommandent les deux ministères. « En cas de doute sur l'état de santé du rat, il est souhaitable de consulter un vétérinaire. Une information des hôpitaux et des professionnels de santé a également été diffusée afin de les sensibiliser à la détection d'éventuels nouveaux cas. » ■

>> Encore plus d'infos !

Site Internet du ministère de la Santé : www.sante-jeunesse-sports.gouv.fr

(rubriques « santé », « dossiers », « zoonoses », « virus cowpox »).



Les infections sont liées au contact avec des rats achetés en animalerie entre la mi-décembre et la

Frédéric Laurent

Une zoonose endémique en France

Le virus cowpox (famille des *Poxviridae*) est à l'origine d'une zoonose. Cette dernière est endémique en Europe de l'Ouest, y compris en France, où les petits rongeurs constituent le principal réservoir du virus.

Les infections à virus cowpox sont rares chez l'Homme mais elles ne sont pas exceptionnelles.

L'Homme se contamine en manipulant des rongeurs (sauvages ou de compagnie) ou en étant griffé par un chat lui-même contaminé par un rongeur. Les symptômes apparaissent généralement entre 7 à 10 jours après la contamination. Aucune transmission

interhumaine d'infection à virus cowpox n'a été décrite à ce jour.

Les infections à virus cowpox provoquent chez les personnes immunocompétentes des lésions limitées de la peau qui ont initialement un aspect inflammatoire avec rougeur et œdème. Les lésions peuvent être associées à de la fièvre, des ganglions et des douleurs musculaires.

Il n'existe pas à ce jour de traitement spécifique des infections à virus cowpox. La cicatrisation apparaît dans un délai moyen d'un mois. Les personnes immunodéprimées doivent être immédiatement prises en charge en milieu spécialisé pour un traitement adapté. ■

>> GROS PLAN

Rappels sur les précautions d'hygiène à l'attention des propriétaires

Les ministères de la Santé et de l'Agriculture rappellent que des précautions d'hygiène doivent impérativement être prises par les propriétaires de rats.

Tout animal peut être porteur de microbes. Il est donc recommandé de porter des gants pour les opérations de nettoyage des cages des animaux et de se laver les mains après avoir manipulé des animaux. Il faut éviter tout contact avec les yeux. Les griffures ou plaies doivent être nettoyées et désinfectées.

En cas d'aggravation des lésions, il faut consulter un médecin. ■